

Maroc: suspension des AMM des spécialités à base de pioglitazone

Compte Test - 2011-06-19 09:02:00 - Vu sur pharmacie.ma

Communiqué du ministère de la santé du 14 juin 2011 la suspension à titre préventif des autorisations de mise sur le marché des spécialités pharmaceutiques à base de Pioglitazone. Dans le cadre de la sécurité d'emploi des médicaments commercialisés sur le marché marocain, le Ministère de la Santé a décidé la suspension à titre préventif des autorisations de mise sur le marché des spécialités pharmaceutiques à base de Pioglitazone, traitement indiqué en deuxième intention chez les patients diabétiques. De même, le Ministère a procédé à l'interdiction immédiate de la commercialisation de ces spécialités et au rappel et retrait des lots disponibles sur le marché tout en informant l'ensemble des professionnels de la santé de cette décision.

En effet, la décision de retrait a été instaurée suite à l'avis de la Commission Nationale Consultative de Pharmacovigilance, jugeant le rapport bénéfice / risque de ladite spécialité défavorable en raison des risques potentiels d'événements cardiovasculaires et de cancer de la vessie.

Les patients qui suivent un traitement à base de la Pioglitazone sont appelés à consulter leur médecin pour un changement de traitement. Fin du communiqué-----Spécialités pharmaceutiques à base de pioglitazone commercialisées au Maroc: Glitex 15mg boîte de 14 comprimés Glitex 15 mg boîte de 28 comprimés Glitex 30 mg boîte de 14 comprimés Glitex 30 mg boîte de 28 comprimés